

Don du sang

Les critères de sélection des donneurs évoluent

À partir du 10 juillet 2016, une personne homosexuelle pourra donner son sang. La loi de modernisation de notre système de santé, du 26 janvier 2016, garantit, en effet, que « *nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle* ». Les hommes ayant eu une relation sexuelle avec un autre homme (ou les femmes dont le partenaire est dans cette situation) devront toutefois attendre 12 mois, à compter du dernier rapport, pour donner leur sang (*arrêté du 5.4.16*).

RÉA

